

Lutte antidrogue

Mbengue Massande stoppé avant de lancer son business

AEE
Libreville/Gabon

C'est à la brigade de gendarmerie du PK 9 que ce compatriote de 40 ans s'est fait prendre dans la journée de jeudi dernier, alors qu'il venait de s'acheter, pour 50 000 francs environ, des bottes de chanvre indien auprès d'un ressortissant nigérian, pour espérer les revendre.

AU cours du contrôle du taxi-bus à bord duquel il se trouvait dans la journée de jeudi dernier, Hugues Mbengue Massande, dealer présumé, s'est fait prendre au poste de gendarmerie du PK 9. Ce Gabonais de 40 ans avait sur lui plusieurs réglottes de chanvre indien, achetées auprès d'un ressortissant nigérian, au PK 12, pour près de 50 000 francs, et qu'il comptait revendre par

la suite. Selon les déclarations du mis en cause, ce serait la première fois qu'il se procure une telle quantité de chanvre indien auprès de son grossiste, dont il n'a pas voulu livrer le nom dans un premier temps. D'habitude, il dit en prendre quelques réglottes, juste pour fumer. Mais depuis qu'il a perdu son emploi, il a donc décidé de se lancer dans cette activité commerciale illícite, mais fructueuse, semble-t-il. Très vite, Hugues Mbengue Massande réunit alors une somme de 50 000 francs, qui lui permet ensuite de se diriger chez le grossiste, en vue de se faire des provisions. A son retour de la transaction, pour éviter de se faire repérer, du moins croit-il, il embarque à bord d'un taxi-bus dont il occupe une partie du siège arrière, communément



Photo : AEE

Hugues Mbengue Massande présentant son produit.

appelé "Shaba". Mais quelques minutes plus loin, au niveau du poste de gendarmerie

du PK 9, le transporteur en commun est prié de s'immobiliser. Pendant qu'il procède à

la vérification des identités des passagers, le gendarme constate que le dealer présumé s'agite au fond du bus. En s'approchant de lui, l'attention de l'agent est attirée par un sac suspect posé sur ses cuisses. Il demande alors à le fouiller. Contre toute attente, Mbengue s'y oppose. La fouille a quand même lieu, malgré son refus. Le gendarme se rend donc compte que, à l'intérieur du fameux sac que son propriétaire garde jalousement, se trouve en réalité du chanvre indien. Interrogé sur la provenance de ce produit, Hugues Mbengue Massande a fini par livrer sa source. Actuellement en garde à vue, le quadraténaire pense tout de même que c'est une malchance pour lui d'avoir été pris. « J'ai voulu m'essayer dans ce business, mais malheureusement, ça ne m'a pas souri », déplore-t-il.

A Travers le monde

Hernando/Etats-Unis : une mère sauve sa fille d'une tentative de kidnapping

Mardi, dans une épicerie de la ville, un homme a tenté de kidnapper une adolescente de 13 ans. Mais c'était sans compter avec la bravoure de la mère de la jeune fille. La scène a été filmée par les caméras de surveillance du magasin. Dans la vidéo d'une trentaine de secondes, on aperçoit le suspect, âgé de 30 ans, en train de parcourir les rayons comme s'il faisait ses courses. Une fois hors-champ, il saisit l'adolescente. Lorsqu'il revient dans l'axe de la caméra, il est en train de tirer de force la jeune fille, qui se débat. Sa mère survient alors en courant et s'accroche à sa fille, tout en tentant de frapper le kidnappeur. Après avoir traîné les deux femmes sur quelques mètres, il finit par se raviser.

Yellowstone/Etats-Unis: il chute dans une source d'eau acide, son corps est dissous

Mardi, une chute a coûté la vie à un promeneur dans le parc de Yellowstone (Etats-Unis), selon une information rapportée par l'agence de presse américaine Associated Press. Âgée d'une vingtaine d'années, le jeune homme est sorti du chemin balisé de la randonnée avec sa sœur. A 200 mètres du parcours sécurisé, il a glissé, avant de tomber dans une source d'eau chaude et acide du Norris Geysir Basin. Sa sœur a immédiatement contacté les Rangers. Mais les agents du parc ont arrêté leurs recherches dès le lendemain. En effet, l'eau, pouvant atteindre les 100°C, et son acidité, avaient certainement dissous le corps de la victime.

Toulouse/France : un piéton meurt percuté par un train dans le quartier Saint-Agne

Une personne est morte peu après 16h30, ce jeudi après-midi dans le quartier Saint-Agne, au niveau d'un passage à niveau. Elle se trouvait sur les voies et a été percutée par un TER qui reliait Toulouse à Muret. Selon les premiers éléments de l'enquête, il s'agirait d'un jeune homme d'une vingtaine d'années qui n'a pas été encore identifié, et qui se serait jeté sous le train.

Rassemblés par COE

Pour enlever une bétonnière dans un chantier

Rogandji Anani se fait passer pour le fils de la victime

COE
Libreville/Gabon

Le sujet béninois de 20 ans se serait emparé de la bétonnière appartenant à une dame, en usant de subterfuge. Il devrait être déféré devant le parquet de Libreville, la semaine prochaine.

UN ressortissant béninois,



Claude Adverse Michel Rogandji Anani, 20 ans, et domicilié à Mindoubé 1, a été interpellé le jeudi 9 juin dernier, par la Brigade spéciale de police judiciaire (BSPJ), sise au palais de justice de Libreville, pour avoir subtilisé une bétonnière sur le site de Socoba à Akanda. Il devrait être présenté devant le parquet de Libreville la semaine prochaine.

D'après le rapport d'enquête policière, la bétonnière en question est la propriété d'une dame, qui a son chantier non loin du site de l'entreprise suscitée. Echaudée par les cas de vol qui sont légion dans la ville, cette dernière avait décidé de confier sa machine à l'agent de sécurité du site de Socoba, afin que celui veille sur son bien. Le gardien déclare aux gendarmes avoir été surpris, le samedi 30 avril dernier, de voir arriver Claude Adverse Michel Rogandji Anani, à bord d'un camion Yap, pour récupérer la bétonnière. Il raconte ensuite que le Béninois lui aurait affirmé être le fils du propriétaire du bien, et qu'il aurait été chargé d'aller le faire réparer. Ne voyant aucun inconvénient, le veilleur de nuit le laisse donc faire. Toutefois, ce dernier a le réflexe de photographier le suspect, au moment où il s'empare de la machine. Quelque temps après, lorsque la propriétaire arrive, grande est sa surprise d'apprendre que sa bétonnière a été enlevée par un individu se présentant comme son "fils". Sans perdre de temps, la dame se rend à la BSPJ pour y déposer une



Photo : COE

Claude Adverse Michel Rogandji Anani assume son acte.

plainte. Les investigations menées conduisent les gendarmes auprès du géniteur de Claude Adverse Michel Rogandji Anani, qui se chargera de le conduire à la brigade, afin de déférer à une convocation. Au poste, le présumé voleur a déclaré avoir remis 50 000 francs à un individu, qui serait employé

sur le site de Socoba et aussi le "propriétaire" de la machine, contre l'achat de celle-ci. Et que c'est à l'issue de cet acte de vente qu'il serait revenu deux semaines plus tard pour récupérer la bétonnière, qu'il considérait déjà comme sa propriété. Mais Rogandji a fini par avouer son forfait par la suite.